

# Briefing

---

## Mauritanie : L'APPD peut être utilisé pour améliorer la gestion des pêches

Bruxelles, 26 février 2020

Par Ad Corten<sup>1</sup>

Pendant que l'UE négocie un nouveau protocole dans le cadre de l'Accord de partenariat pour une pêche durable existant, des mesures concrètes devraient être prises pour garantir l'exploitation durable de la sardinelle dans la région, notamment l'augmentation de l'échantillonnage des captures, la mise en œuvre des conseils du groupe de travail de la FAO et le commencement de consultations avec les pays voisins sur la gestion conjointe des stocks partagés.

### Sommaire

L'Union européenne va probablement prolonger d'un an le protocole actuel de l'accord de pêche avec la Mauritanie afin de permettre plus de temps pour les négociations du prochain protocole. Au fur et à mesure que les négociations se déroulent, l'UE devrait saisir cette occasion pour promouvoir une meilleure gestion des petits pélagiques dans la région. La Mauritanie est un acteur clé pour la gestion durable de ces stocks, qui sont partagés avec les pays voisins et qui sont essentiels pour la sécurité alimentaire dans toute l'Afrique de l'Ouest.

L'accord de pêche UE-Mauritanie est le plus important de tous les accords de partenariat pour la pêche durable (APPD) que l'UE a conclus dans le monde et il est en vigueur depuis 1996. Malgré les sommes très importantes versées jusqu'à présent à la Mauritanie, tant en compensation des possibilités de pêche de la flotte de l'UE (accès) que pour le développement de la pêche nationale (appui sectoriel), aucun progrès n'a été enregistré dans la gestion de la pêche dans le pays. Aujourd'hui encore, les dépenses publiques consacrées à la recherche restent insuffisantes et les échantillons prélevés sur les énormes débarquements de poissons dans les usines de farine de poisson sont quasiment inexistantes. En raison du manque de données, aucune évaluation de la sardinelle ronde n'a été

---

<sup>1</sup> Ad Corten a été responsable de la recherche pélagique aux Pays-Bas de 1971 à 1996 et coordinateur de la coopération néerlandaise-mauritanienne en matière de recherche sur la pêche de 1998 à aujourd'hui. Il est membre du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits poissons pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest et du comité scientifique mixte UE-Mauritanie.

effectuée au cours des cinq dernières années. Tout indique que cette espèce est gravement surexploitée, mais aucune mesure ne peut être prise tant qu'il n'y a pas d'avis scientifique.

Le nouveau protocole devrait obliger le gouvernement mauritanien à **(1) augmenter considérablement l'échantillonnage des captures pélagiques, à (2) appliquer les recommandations du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest et à (3) entamer des consultations avec le Sénégal voisin sur la gestion conjointe de la sardinelle.** En outre, l'UE devrait **(4) contribuer aux efforts de gestion régionaux en soutenant le groupe de travail de la FAO qui est actuellement confronté à plusieurs défis.** De cette manière, l'UE contribuerait réellement à la gestion durable des pêches par le biais de son accord de partenariat dans le domaine de la pêche et de son action régionale.

## 1. Surpêche des petits pélagiques en Mauritanie

### LE BOOM DE L'INDUSTRIE DE LA FARINE DE POISSON

L'espèce de poisson la plus importante en Afrique de l'Ouest en termes d'emploi et de sécurité alimentaire est la sardinelle ronde (*Sardinella aurita*). Cette espèce constitue un stock partagé entre le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie, la majeure partie des captures étant effectuée au Sénégal et en Mauritanie. Au Sénégal, l'espèce a toujours été exploitée par des pêcheurs artisanaux alors qu'en Mauritanie, la sardinelle a été pêchée jusqu'en 2012 principalement par des chalutiers étrangers.

Vers 2010, la Mauritanie a commencé à utiliser la sardinelle pour produire de la farine de poisson. Afin de réserver toutes ses sardinelles à l'industrie de la farine de poisson, la Mauritanie a augmenté en 2012 la zone côtière interdite aux chalutiers de 13 à 20 miles, ce qui a rendu les sardinelles inaccessibles aux chalutiers étrangers. Afin de capturer la sardinelle pour les usines de farine de poisson, des pêcheurs sénégalais ont été amenés à Nouadhibou. L'industrie de la farine de poisson s'est développée de manière exponentielle, surtout après 2016, lorsque les pirogues sénégalaises ont été remplacées par des senneurs turcs. En 2018, les débarquements de farine de poisson ont atteint un record de 600 000 tonnes. Même si aucune donnée n'est encore disponible pour 2019, on sait que la sardinelle est devenue plus rare dans les captures, et que l'industrie de la farine de poisson dépend désormais principalement de la sardine.

### MESURES DE CONSERVATION : TROP PEU ET TROP TARD

Au cours des 5 dernières années, l'institut mauritanien IMROP n'a pratiquement pas échantillonné les débarquements. En 2018, seuls 19 échantillons ont été prélevés sur les 600.000 tonnes débarquées pour les usines de farine de poisson, et aucun échantillon sur les 500.000 tonnes pêchées par les chalutiers pélagiques. Par conséquent, aucune évaluation quantitative n'a pu être faite sur la sardinelle ronde. Cependant, les études halieutiques et acoustiques indiquent que le stock est actuellement gravement surpêché. Alors que les captures par jour de la flotte artisanale ont diminué en Mauritanie et au Sénégal, les études acoustiques en Mauritanie indiquent que le stock est à son niveau le plus bas de l'histoire. Sur les marchés locaux, les sardinelles rondes et plates sont devenues rares et leur prix a fortement augmenté. Au Sénégal, les pêcheurs artisanaux

perdent leur emploi en raison de la faiblesse des captures, et les femmes travaillant dans l'industrie du fumage du poisson ont de moins en moins accès au poisson.

Suite aux plaintes des pêcheurs concernant la surpêche de la sardinelle, le gouvernement mauritanien a introduit en 2018 des mesures restrictives pour l'industrie de la farine de poisson. Chaque usine ne pouvait traiter qu'un maximum de 10 000 tonnes/an de sardinelle ronde. Cependant, la quantité d'autres espèces utilisées pour la farine de poisson n'était pas limitée. La mesure a eu peu d'effet car il n'y avait pas de contrôle de la composition en espèces utilisées pour la farine de poisson.

## 2. Qu'a fait l'UE jusqu'à présent ?

### PAS DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Étant donné le manque d'informations sur les stocks que la flotte de l'UE est autorisée à capturer en Mauritanie dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération, on aurait pu s'attendre à ce que l'UE encourage la Mauritanie à améliorer sa collecte de données. Cela n'a pas été le cas. Bien que l'UE ait versé à la Mauritanie des sommes importantes pour le soutien sectoriel, aucune de ces sommes n'a été utilisée pour la recherche, à l'exception de l'entretien du navire de recherche *A/ Awam*. Au cours des cinq dernières années, la Mauritanie ayant négligé l'échantillonnage des débarquements dans les usines de farine de poisson, l'UE n'a pas incité les Mauritaniens à accroître leur programme d'échantillonnage. Les 20 millions d'euros restant dans le budget pour le soutien sectoriel ont été utilisés pour la construction d'un nouveau port de pêche à Tanit au lieu d'améliorer la recherche et la gestion cohérente de la pêche.

### LE PRINCIPE DU SURPLUS

Selon sa politique actuelle, l'UE ne peut acheter des droits de pêche que pour les stocks pour lesquels il existe un surplus dans les eaux de l'État côtier. Pour déterminer si un stock particulier est excédentaire, il faut procéder à une évaluation précise de ce stock. Une telle évaluation ne peut être effectuée que si des données suffisantes sont disponibles. Le groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest a recommandé chaque année d'augmenter l'échantillonnage, mais aucune mesure n'a été prise par le gouvernement mauritanien. La politique logique dans un tel cas serait d'adopter l'approche de précaution et de supposer qu'il n'y a pas de surplus jusqu'à ce que les scientifiques puissent démontrer le contraire.

Dans la pratique, cependant, la charge de la preuve est inversée. Les scientifiques et les gestionnaires partent du principe qu'il existe un excédent tant qu'il n'y a pas de preuve tangible de surpêche. Si cette approche est adoptée, le gouvernement n'est pas incité à dépenser plus d'argent pour la recherche : comme elle ne pourrait que conduire à la conclusion que les stocks sont surexploités, il n'y aurait pas de surplus à vendre à l'UE.

Un autre problème est que le surplus des stocks partagés de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest appartient au Maroc, à la Mauritanie, au Sénégal et à la Gambie ensemble. Dans la pratique, l'UE n'achète le poisson excédentaire qu'à la Mauritanie et au Maroc, sans indemniser le Sénégal et la Gambie pour le fait que le poisson acheté par l'UE appartient aussi en partie à ces pays.

### 3. L'APPD peut promouvoir une gestion durable

Au cours des négociations du nouveau protocole, l'UE devrait exiger que la gestion durable soit une condition primordiale pour un nouveau protocole. Cela implique que le gouvernement mauritanien devrait (1) garantir que les exigences minimales en matière d'échantillonnage des captures soient respectées, (2) appliquer les recommandations du groupe de travail de la FAO et (3) entamer des consultations avec le Sénégal voisin sur la gestion conjointe de la sardinelle.

La Mauritanie devrait fournir la preuve que son institut de recherche halieutique IMROP collecte le nombre nécessaire d'échantillons sur les débarquements des usines de farine de poisson et sur les captures des chalutiers pélagiques. Selon les directives du groupe de travail de la FAO, au moins un échantillon de 100 poissons doit être prélevé sur chaque tranche de 1000 tonnes de poissons capturés ou débarqués. Cela exige que l'échantillonnage des débarquements dans les usines de production de farine de poisson soit fortement augmenté et que les captures des chalutiers pélagiques soient correctement échantillonnées par des observateurs en mer.

La Mauritanie devrait également entamer des consultations avec le Sénégal sur des mesures de conservation communes pour la sardinelle. Les pays doivent convenir qu'ils baseront ces mesures sur les conseils du groupe de travail de la FAO et ils doivent décider quel type de mesures de conservation (limitation des captures ou de l'effort) serait le plus approprié pour chaque pays.

### 4. Une contribution UE à la gestion régionale

La gestion et la recherche dans le domaine de la pêche étant des responsabilités nationales, l'UE doit veiller à ne pas prendre en charge le financement des programmes d'échantillonnage nationaux. **Elle peut cependant financer des activités qui dépassent les moyens des gouvernements nationaux, telles que la coordination internationale de la recherche.**

Actuellement, la recherche sur les stocks pélagiques dans la région est coordonnée par le groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits poissons pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest, qui n'a pas les moyens de résoudre certains problèmes de longue date dans l'évaluation des stocks, tels que la détermination de l'âge et la structure des stocks de certaines espèces. Les rapports de ces réunions sont également produits avec un retard d'au moins un an, période pendant laquelle les évaluations et les recommandations sont devenues obsolètes. Il serait utile que l'UE aide la FAO à organiser les réunions en fournissant une partie du financement. En contrepartie, l'UE pourrait exiger que les rapports des réunions soient publiés au plus tard un mois après la réunion. L'UE pourrait également financer les études sur la détermination de l'âge et la structure des stocks qui sont nécessaires pour résoudre les questions fondamentales de l'évaluation des stocks.